

Mesure d'intervention graduée
Année scolaire 2023-2024

Nom de l'élève : _____

Considérant que le service de garde de l'école est un service, il est important de souligner que les élèves doivent en tout temps respecter les personnes et leur environnement en gestes et en paroles. La sécurité et le bien-être de chaque individu est l'une de nos priorités.

Dans le cas où un élève ne collabore pas avec les éducatrices du service de garde, la technicienne mettra en place le plan ci-dessous. Les parents seront mis au courant à chaque étape.

De plus, s'il y a violence physique/verbale ou langage inapproprié il y aura des mesures différentes. À chaque étape, l'élève sera rencontré par la technicienne et le directeur.

1. Premier geste de violence physique/violence verbale ou langage inapproprié : une suspension à l'interne dans le bureau de la technicienne sur l'heure du dîner. Mesure gradué envoyé à la maison.

Date : _____

- 1- Deuxième geste de violence physique/violence verbale ou langage inapproprié : une journée de suspension à la maison incluant le matin, l'heure du dîner ainsi que la période du soir au service de garde. (À ce stade l'élève peut se voir refuser le SDG lors de toute journée pédagogique).

2.

Date : _____

3. Troisième geste de violence physique/violence verbale ou langage inapproprié : la suspension sera indéterminée et évaluée avec l'équipe-école.

Date : _____

Dans le cas où un élève ne collabore pas avec les éducatrices du service de garde, la technicienne mettra en place le plan suivant.

- 1- L'éducatrice (SDG) et la technicienne rencontrent l'enfant pour évaluer le problème et trouver conjointement une solution. Le parent est avisé verbalement. Mesure graduée envoyée à la maison.

Date : _____

- 2- L'enfant est rencontré par la technicienne et l'éducatrice spécialisée ou la direction. Les parents sont informés de la situation par écrit.

Date : _____

- 3- Les parents sont informés par téléphone ou en personne de la situation. L'enfant est suspendu du SDG pour 1 à 3 jours selon la gravité de l'évènement, (À ce stade l'élève peut se voir refuser le SDG lors de toute journée pédagogique).

Date : _____

- 4- Les parents sont informés en personne de la situation. L'enfant est suspendu du SDG pour une période indéterminée, pouvant aller jusqu'à la suspension jusqu'à la fin de l'année. Cette suspension sera évaluée par la direction et la technicienne du service de garde.

Date : _____

Steve Mc Cann
Directeur

Kathy Blanchette
Technicienne en service de garde

J'ai pris connaissance des mesures mises en place pour mon enfant et j'accepte de me conformer à cette mesure en suivant de près toute intervention faite auprès de lui.

Signature du parent ou du répondant

Date : _____